

ACCOMPAGNEMENTS ET CONSEILS EN PRÉVENTION

ACC03 – Accompagnement et étude ergonomique



Contexte

Face à une intensification du travail, à l'évolution des pratiques, ou encore à l'allongement des carrières, les entreprises doivent s'adapter pour concilier santé des salariés et performance du système de travail.

L'ergonomie vise à adapter les situations de travail à l'Homme en tenant compte des contraintes (physiques, organisationnelles, mentales et environnementales) et des exigences de production/ service.

Cette démarche de prévention des risques professionnels permet d'agir en amont et notamment sur l'organisation du travail.

Solliciter une étude ergonomique permet d'obtenir un diagnostic des situations de travail concernées : celui-ci s'appuiera sur l'analyse de l'activité réelle en mettant en évidence le décalage entre les exigences des métiers, les contraintes rencontrées et les ressources à disposition des salariés pour réaliser le travail attendu. A la suite de ce diagnostic, nos experts pourront conseiller l'entreprise en lui proposant des solutions pragmatiques et en élaborant un plan d'actions réaliste.

Objectifs

- **Évaluer les facteurs de risques** (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels) contribuant à l'apparition des troubles musculosquelettiques (TMS) à l'origine de 4 maladies professionnelles reconnues sur 5
- **Contribuer au maintien dans l'emploi des salariés en adaptant leur poste de travail à leur handicap ou état de santé**
- **Mettre en œuvre des actions de prévention**
- **Améliorer les conditions de travail**

Prérequis

Pour bénéficier de cet accompagnement, l'entreprise doit avoir formalisé ou amorcé une démarche d'évaluation des risques professionnels (DUERP). A défaut, vous pouvez bénéficier des accompagnements [ACC01](#), [ACC02](#).



Informations : 04 92 90 95 15



Demande : prevention@ametra06.org



Coût

Prestation comprise dans la cotisation dans la limite d'1 action de prévention primaire tous les 4 ans pour l'adhérent / Offre complémentaire sur devis au-delà



Durée

1 à 3 jours



Lieu

En entreprise



Publics concernés

Toutes entreprises

Exemples d'interventions possibles

- Conception et transformation de situations de travail, notamment dans le cadre d'un déménagement ou réimplantation de locaux, de l'acquisition de nouveaux équipements, du travail sur écran...
- Prévention des risques professionnels : TMS, RPS, chutes, risques machines...
- Maintien en emploi / Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Modification de procédés, process ou organisation du travail
- Mise en place de nouveaux modes de travail (télétravail, coworking, desksharing...)